

Première année de Master - Mention « Droit privé »
Parcours type « Droit privé comparé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2028

Version du 11/03/2020

Premier semestre		Volume horaire de l'année (h) :				Entre Et	215,50 220,00
Volume horaire du semestre :		Entre Et	215,50 220,00	ECTS :	30		
Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal		
TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Compétences fondamentales							
UE obligatoires							
Droit civil : Régimes matrimoniaux	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3 h
Droit privé comparé	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3 h
Compétences complémentaires							
UE obligatoires							
Droit international privé général		35,00		30	3	écrit ou oral	1 h si écrit
Droit bancaire		35,00		30	3	écrit ou oral	1 h si écrit
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi les 3 suivantes :							
Droit pénal spécial (infractions contre les personnes)		35,00		30	3	écrit ou oral	1 h si écrit
Droit européen des droits de l'homme		35,00		30	3	écrit ou oral	1 h si écrit
Droit spécial des sociétés		35,00		30	3	écrit ou oral	1 h si écrit
Compétences transverses							
UE obligatoire : (1 seule langue possible)							
▣ anglais (cours en présentiel + cours en ligne)**	15,00		10		1		
▣ allemand	10,50		10		1		
▣ espagnol	10,50		10		1		
UE optionnelle							
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				h	ECTS :	30
Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal			
TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée		
Compétences fondamentales								
Compétences complémentaires								
MOBILITE								
Compétences transverses								
Compétences spécifiques sur candidature								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	
Compétences facultatives*								
Stage facultatif ou tutorat				10	1	Rapport de stage/tutorat		

* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.